

Bourse de croissance TSX Inc.

AVIS D'APPROBATION des modifications apportées aux Règles de la TSXV
visant l'ajout des définitions du dernier cours vendeur à la TSXV, du dernier cours acheteur et d

Annexe A

Résumé des commentaires et réponses

<p>fondés sur les cotations du marché consolidées, et non seulement sur le meilleur cours acheteur et vendeur à la TSXV.</p> <p>L'un de ces intervenants suggère à la TSXV d'explorer, avec d'autres bourses, la possibilité d'inclure des cotations externes dans les calculs.</p> <p>Un autre intervenant suggère que les bourses qui contribuent au meilleur cours acheteur et vendeur national (« NBBO ») permettent à la TSXV d'utiliser leurs données à cette fin sans frais supplémentaires. Il suggère également que la TSXV fournisse ses données aux fins de calculs similaires ayant lieu dans d'autres bourses, si cela s'avérait nécessaire à l'avenir.</p> <p>L'un des intervenants recommande que l'utilisation des données consolidées devienne une condition préalable à l'approbation puisque la création de références précises quant à l'information sur les derniers cours est une question de protection des investisseurs et d'efficience du marché.</p>	<p>La TSXV réévalue constamment la gamme déjà vaste de produits qu'elle offre afin de s'assurer que celle-ci réponde aux besoins des participants au marché et leur offre des choix procurant de la valeur. Comme dans le cadre de notre processus normal, toute modification sera accompagnée de consultations auprès du secteur et exigera une approbation réglementaire. En outre, un avis approprié sera donné.</p>
<p>Deux intervenants suggèrent que toutes les autres bourses canadiennes adoptent également des méthodes similaires relativement aux cours de clôture.</p> <p>Trois intervenants proposent qu'il y ait une collaboration au sein du secteur dans le but d'établir un ensemble unique de règles harmonisées concernant les évaluations dérivées des cours de clôture. Ces intervenants relèvent une différence entre le projet de modification et la solution utilisée à l'heure actuelle par une autre place boursière canadienne, qui utilise les 15 dernières minutes de négociation.</p> <p>Deux de ces trois intervenants encouragent la TSXV et l'autre place boursière canadienne qui offre actuellement des évaluations dérivées des cours de clôture à adopter la même période d'établissement du cours moyen pondéré en fonction du temps (« CMPT ») dans leurs calculs respectifs.</p>	<p>La TSXV remercie les intervenants de leurs commentaires et de leurs suggestions. Nous continuerons de collaborer avec les participants du secteur sur ces questions.</p> <p>La TSXV réévalue constamment la gamme déjà vaste de produits qu'elle offre afin de s'assurer que celle-ci réponde aux besoins des participants au marché et leur offre des choix procurant de la valeur. Comme dans le cadre de notre processus normal, toute modification sera accompagnée de consultations auprès du secteur et exigera une approbation réglementaire. En outre, un avis approprié sera donné.</p>
<p>Les cinq intervenants proposent que le projet de modification soit étendu afin d'inclure l'ensemble des titres très peu négociés au Canada.</p> <p>Selon un intervenant, les actions privilégiées, les instruments de créance convertibles et les actions de sociétés à petite capitalisation du Canada profiteraient tous d'une telle approche.</p>	<p>La TSXV remercie les intervenants de leurs commentaires et de leurs suggestions.</p> <p>La TSXV réévalue t interETP (gi)-2.2 (a)-1ga i5o</p>

L'un des intervenants souligne que quelques-uns des titres très peu négociés peuvent faire partie de fonds négociés en bourse (« FNB »), ce qui ajoute de la valeur au fait d'être cohérent dans les deux approches.

d'étendre le projet de modification à d'autres titres.

Comme dans le cadre de notre processus normal, toute modification sera accompagnée de consultations auprès du secteur et exigera une approbation réglementaire. En outre, un avis approprié sera donné.

Selon l'un des intervenants, la méthode profiterait à être raffinée afin d'assurer la cohésion quant aux cours acheteurs et vendeurs à la TSXV pour les FNB et les actions en ayant recours à une seule méthode commune. L'objectif visant à établir le meilleur cours acheteur et vendeur en fonction des 10 dernières minutes de négociation est d'éliminer les problèmes de qualité des données, particulièrement dans le cas des titres très peu négociés. Les mêmes préoccupations concernant l'intégrité des données s'amenuisent pendant l'établissement du cours sur le marché.

L'intervenant suggère que :

- Dans les situations où un titre ne s'est pas négocié dans les 10 dernières minutes d'une séance de bourse régulière, le meilleur cours acheteur et vendeur est représenté par le cours moyen pondéré en fonction du temps (« CMPT ») en tenant compte des cours acheteur et vendeur

<p>L'un des intervenants réfère précisément à la codification de l'approche d'évaluation indiquée à la règle 200 des Règles des courtiers membres de l'OCRCVM et son Formulaire 1, en demandant que l'OCRCVM envisage, de concert avec l'ACVM, d'apporter des modifications appropriées à ces règles afin de permettre aux courtiers de faire usage des évaluations dérivées.</p>	
<p>L'un des intervenants remarque que le projet de modification ne prend pas en considération les situations où le dernier lot régulier serait négocié dans une autre bourse que la TSXV.</p>	<p>La TSXV remercie l'intervenant pour son commentaire.</p> <p>La TSXV réévalue constamment la gamme déjà vaste de produits qu'elle offre afin de s'assurer que celle-ci réponde aux besoins des participants au marché et leur offre des choix procurant de la valeur. Comme dans le cadre de notre processus normal, toute modification sera accompagnée de consultations auprès du secteur et exigera une approbation réglementaire. En outre, un avis approprié sera donné.</p>